

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Jeudi

15 novembre 2012

Séance de 9 heures 15

Compte rendu n° 14

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'abrogation du conseiller territorial (n° 345) (Mme Nathalie Appéré, rapporteure)..... 2
- Informations relatives à la Commission 3

**Présidence
de M. Bernard Roman,
député**



La séance est ouverte à 9 heures 15.

Présidence de M. Bernard Roman, député.

La Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements à la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'abrogation du conseiller territorial (n° 345) (Mme Nathalie Appéré, rapporteure).

• **À l'article unique, sur l'amendement n° 4 rectifié de Mme Nathalie Appéré :**

Mme Nathalie Appéré, rapporteure, a indiqué que cet amendement, dont elle est l'auteure, visait à préserver la prise en compte, dans la répartition des aides publiques aux partis politiques, des résultats des élections cantonales et du respect de la parité au sein des conseils généraux.

• **Après l'article unique, sur l'amendement n° 3 de M. Paul Molac :**

M. Paul Molac a expliqué que cet amendement visait à soumettre les conseillers généraux à un mode de scrutin inspiré de celui applicable aux conseillers régionaux, soit un scrutin à deux tours à la représentation proportionnelle, avec prime majoritaire d'un quart du nombre de sièges. Chaque département serait divisé en quatre sections, afin d'assurer une représentation territoriale équilibrée. Ce mode de scrutin, bien identifié par les Français, permettrait de représenter l'ensemble des sensibilités politiques et serait largement préférable au projet d'une division du territoire en « super-cantons » élisant deux conseillers généraux.

M. Nathalie Appéré, rapporteure, a indiqué que cet amendement, par son objet, excédait le champ de la proposition de loi.

M. Olivier Dussopt a souligné que le ministre de l'Intérieur présenterait prochainement un projet de loi abordant cette question, ainsi que celles de la date des élections cantonales et régionales et de la désignation des membres des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale.

Le tableau ci-dessous récapitule les décisions de la Commission :

Article	Amendement	Auteur	Groupe	Sort
Article unique	4	Mme Appéré	SRC	Accepté
Article unique	1	M. Collard	NI	Repoussé
Article unique	2	M. Collard	NI	Repoussé
Après l'article unique	3	M. Molac	Écologiste	Repoussé

*

* *

Informations relatives à la Commission

La Commission a désigné :

– *M. Guillaume Larrivé*, rapporteur sur la proposition de loi de MM. Guillaume Larrivé et Éric Ciotti précisant les conditions de l'usage légal de la force armée par les représentants de l'ordre dans l'exercice de leurs missions et renforçant la protection fonctionnelle des policiers et des gendarmes (n° 191) ;

– *M. Didier Quentin*, rapporteur sur la proposition de loi de MM. Didier Quentin, Charles de La Verpillière et Jacques Lamblin visant à encadrer les grands passages et à simplifier la mise en œuvre de la procédure d'évacuation forcée (n° 330).

La séance est levée à 9 heures 25.



Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Nathalie Appéré, M. Olivier Dussopt, M. Georges Fenech, M. Hugues Fourage, M. Daniel Gibbes, M. Paul Molac, M. Dominique Raimbourg, M. Bernard Roman, M. Jean-Jacques Urvoas

Excusés. - M. Dominique Bussereau, M. Sergio Coronado, M. Marc Dolez, Mme Laurence Dumont, M. Alfred Marie-Jeanne, Mme Corinne Narassiguin, M. Roger-Gérard Schwartzberg